

MAIRIE de
PARON
89100



Téléphone 03.86.83.93.93
Télécopie 03.86.83.93.91

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 septembre 2015**

(articles L. 2121-15 et L. 2121-26)
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie le vingt deux septembre deux mille quinze à dix-huit heures trente, en séance publique, en vue de délibérer sur la question inscrite à l'ordre du jour.

Étaient présents : M. Bernard CHATOUX, maire, M. Jean Claude VERGNOLLES, Mme Anne CARILLER, M. Christian JACQUES, Mme Françoise BLONDEAU-DOUGY, M. Jean-Luc GIVORD, Mme Simone DURANTON, M. Jean-Marc CHAFFAROD, Mme Odile IMBERT, adjoints au maire, Mme Jeannine FAHRNER, Mme Marie-Thérèse CHICOUET, M. Jacques TIBY, M. Jean-Pierre LACOUR, Mme Denise THUILLIER, Patrick BISCARRA, M. Jean-Michel PLANCHE, M. Alain FOUCHY, Mme Anne-Marie DEBAIS, M. Claude CAMUS, M. Fabien VANHEMELRYCK, Mme Angélique LIEGEY, M. GUILLOTON conseillers municipaux

Étaient excusés : M. René ROLIN (pouvoir à M. LACOUR), Mme Micheline FLIZOT (pouvoir à M. VERGNOLLES), Mme Évelyne ALEXANDRE (pouvoir à M. GIVORD), Mme Nicole NOYER (pouvoir à M. CHAFFAROD), Mme Sandrine BAUDELLOT (pouvoir à Mme LIEGEY),

Secrétaire de séance : M. Patrick BISCARRA

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bernard CHATOUX, maire, qui procède à l'appel nominal.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Patrick BISCARRA est nommé secrétaire de séance

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2015

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 30 juin 2015 est adopté.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour de la séance.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur le Maire avise l'assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation d'attributions consentie par le conseil municipal :

- DÉCISION N° 2015-DE- 32 du 30 juin 2015
Acceptation d'une proposition d'indemnisation présentée par Groupama Paris Val de Loire
pour un sinistre survenu le 17 avril 2015 – Choc de véhicule contre borne rue des Replats
Montant de l'indemnisation : 572,27 €
- DÉCISION N° 2015-DE- 33 du 30 juin 2015
Mission pour la modification du Plan d'Occupation des Sols
avec Philippe AVICE
- DÉCISION N° 2015-DE- 34 du 10 juillet 2015
Conclusion d'un marché de service pour une mission L + LE + SEI + HAND relative à la mise en conformité PMR du groupe scolaire Pierre Curie
avec SOCOTEC Bureau de contrôle technique
Montant du marché : 1 560,00 € HT soit 1 872,00 € TTC
- DÉCISION N° 2015-DE- 35 du 10 juillet 2015 - ANNULÉ
- DÉCISION N° 2015-DE- 36 du 10 juillet 2015
Marché de service pour une mission de contrôle technique pour les travaux de la quatrième classe du groupe scolaire Pierre Curie
avec SOCOTEC
Montant du marché : 1 800 € HT soit 2 160 € TTC
- DÉCISION N° 2015-DE- 37 du 20 juillet 2015
Souscription d'un prêt de 350 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne pour financer les investissements sur le budget de l'eau – annule et remplace la décision n° 2015-DE-35
Durée totale maximale : 30 ans
- Objet du prêt : financement des investissements sur le budget eau
- Taux fixe : 2,41 %
- Versement des fonds : En totalité le 5 octobre 2015
- Échéances : trimestrielle
- DÉCISION N° 2015-DE- 38 du 24 juillet 2015
Avenant 3 au marché de travaux pour l'aménagement de la contre allée – du hameau des Puits à l'avenue Edmé Chauvot de Beauchêne en passant par le giratoire Bazin de Caix
avec Rougeot TP
Montant de l'avenant : 9 085,25 € HT soit 10 902,30 € TTC
- DÉCISION N° 2015-DE- 39 du 06 août 2015
Conclusion d'un contrat de prestations intellectuelles pour l'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune de Paron
avec ADIATECH Ingénierie 20 rue Nicéphore Niépce 91410 DOURDAN
Montant du contrat : 11 590,00 € HT soit 13 908,00 € TTC
- DÉCISION N° 2015-DE- 40 du 07 août 2015
Conclusion d'un marché de fourniture pour l'achat d'un tracteur d'occasion
avec SVP Pro 6 rue des Caillottes – ZI Plaine des Isles 89470 MONETEAU
Montant du marché : 48 000€ H.T soit 57 000 € TTC
- DÉCISION N° 2015-DE- 41 du 13 août 2015
Conclusion d'un marché de service pour l'étude sur le choix du mode de gestion d'une crèche et sa mise en œuvre
avec ESPELIA 801 rue Taitbout 75009 PARIS
Montant du marché : 14 850,00 € HT soit 17 820,00 € TTC

- DÉCISION N° 2015-DE- 42 du 19 août 2015
Acceptation d'une proposition d'indemnisation présentée par Groupama
pour un sinistre survenu le 5 juin 2015 choc de véhicule contre clôture rue de Saint-Bond
Montant de l'indemnisation : 1 077,20 €
- DÉCISION N° 2015-DE- 43 du 21 août 2015
Acceptation d'une proposition d'indemnisation présentée par Groupama
pour un sinistre survenu le 5 juin 2015 choc de véhicule contre clôture rue de Saint-Bond
Montant de l'indemnisation : remboursement de la franchise d'un montant de 1000 €
- DÉCISION N° 2015-DE- 44 du 24 août 2015
Conclusion d'un marché de travaux pour les travaux d'entretien courant des chaussées et enduits superficiels sur voiries communales
avec COLAS Est 48 Chemin des Ruelles 89380 APPOIGNY
Montant du marché :

	Budget principal compte 61523		Budget de l'assainissement compte 61523
	€uros HT	€uros TTC	€uros TTC
Base Tronçons route des Dauges et chemin touristique 38 Voie communale des Puits aux Provendiers, voie de la chapelle Saint-Bond n°8 Carrefour des Gallots voie n°6 Arrêt de bus Les Fleuris	89410,82	107 292,98	
Option A Impasse des Puits	5 892,00	7 070,40	
Option B Voie entre la rue du Mont Saint-Bernard et la rue Chanteprime	6 093,00	7 311,60	1 681,02

- DÉCISION N° 2015-DE- 45 ANNULEE
- DÉCISION N° 2015-DE- 46 du 27 août 2015
Acceptation d'indemnisation de sinistre présentée par la CRAMA Paris Val de Loire
Choc VTM contre borne rue des Replats le 17/04/15 – remboursement de la franchise
Montant de l'indemnisation : 110,95 €
- DÉCISION N° 2015-DE- 47 du 28 août 2015
Conclusion d'un marché de service pour l'assistance et la maintenance du parc communal informatique
avec HITEK Production – SOS Informatique
Montant du marché : 5 310,00 € TTC
- DÉCISION N° 2015-DE- 48 du 03 septembre 2015
Acceptation d'indemnisation de sinistre présentée par la CRAMA Paris Val de Loire Vol avec effraction du 12/06/2015 à la mairie
Montant de l'indemnisation : 6 002,93 € indemnité immédiate

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée les informations suivantes :

- Mise à disposition d'un local - Monsieur Camus, vous avez demandé conformément à l'article L2121-27 du CGCT de pouvoir bénéficier d'un prêt de local.
Après réflexion et concertation avec l'ensemble des adjoints, je peux vous proposer cette seule solution : la mise à disposition de la salle des adjoints le mercredi après-midi de 14h à 17h. Cette mise à disposition prendra effet à partir du 1^{er} novembre 2015, car auparavant je souhaite établir un règlement de fonctionnement de cette mise à disposition et des modalités de demande des documents que vous pourriez solliciter.
- Association des Bibliothèques de l'Hôpital et des Maisons de Retraite de Sens et sa Région
Remerciements pour la subvention accordée
- Mme Chantal DOMBROWSKI
Quitte ses fonctions de directrice, remerciements pour les 24 années de collaboration au service de la réussite de tous les élèves
- Maison Familiale et Rurale de Gron
Remerciements pour la subvention accordée
- Syndicat mixte fourrière du sénonais
Compte-rendu de la séance du 3 juillet 2015
- ERDF
Compte-rendu d'activité de concession ERDF pour l'année 2014
- Association Re-Bond-Ir
Remercie les services techniques pour son efficacité et sa disponibilité lors de la livraison et l'installation du matériel communal nécessaire au 17^{ème} vide-greniers du 13 septembre 2015.
- Miriade – Déploiement du numérique
Les opérateurs avaient jusqu'au 25 septembre pour déclarer s'ils avaient des projets FTTH sur la commune.
Orange nous a déjà indiqué ne pas avoir de tel projet dans les 36 mois. On attend la réponse d'éventuels autres opérateurs. Après le 25 septembre la commune pourra délibérer sur le lancement du marché. Miriade le bureau d'étude a déjà débuté la rédaction du DCE conformément au calendrier prévisionnel.
- Les majorettes de Paron
Remerciements pour la générosité manifestée à l'occasion de notre festival qui aura lieu le 27 septembre 2015. Nous serions très heureux de vous recevoir et honorés que vous remettiez votre coupe, que vous avez eu la gentillesse d'offrir.
- Préfecture de l'Yonne
Copie de l'arrêté du 08 septembre autorisant Monsieur le directeur de la société Moulins Dumée à exploiter une unité de meunerie sur le territoire de la commune de Gron
- Maxime +
Remerciements pour la subvention accordée
- Les PEEP 89
Remerciements pour la subvention accordée

- Préfecture de l'Yonne
Enquête publique – autorisation d'exploiter une installation de fabrication de portes de garage basculantes sur le territoire de la commune de Gron présentée par Monsieur le Directeur de la société Tubauto
- Odile IMBERT et sa famille
Remercient le conseil municipal pour son soutien à l'occasion du deuil de Corinne et Jérôme.

2015.05.01 – RISQUES STATUTAIRES – Adhésion au contrat groupe

M. Camus demande quel est le montant de la cotisation actuellement et quel est le montant du remboursement effectué par la Sofcap. Monsieur le Maire lui répond que le taux est de 1 % avec une cotisation de 12 000 € et qu'il va être dorénavant de 1.10 % frais de gestion inclus. La Sofcap a remboursé sur 2014 5800 €.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Valide l'adhésion de la commune de Paron au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG 89
- Accepte la proposition présentée par la SOFCAP, représentant la CNP, pour les risques suivants :
 - Personnel relevant de la CNRACL (agents stagiaires et titulaires à temps complet ou à temps partiel)
 - Décès : 0,25 %
 - Accident du travail : 0,70 %
- Reverse au centre de gestion les frais de gestion : 0.15%
- Autorise le maire à signer les conventions subséquentes.

2015.05.02 – MODIFICATION DU POS – Modification de la délibération 2015.03.01

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Approuve les compléments d'information
- Modifie la délibération n°2015.03.01 du 26 mai 2015
- Prescrit la modification du POS, conformément aux dispositions des articles L.123-19, L.123-13 et suivants du Code de l'Urbanisme,
- Autorise le Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la modification du POS,
- Sollicite de l'État, pour les dépenses liées à la modification de POS, une dotation, conformément à l'article L121-7 du Code de l'Urbanisme,
- Dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice considéré article 202.

2015.05.03 - MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE DES LOCAUX DE LA COMMUNE – Convention de mise à disposition pour l'organisation des permanences sociales du département de l'Yonne

Monsieur le Maire ajoute qu'il va être demandé au conseil départemental d'assurer une permanence à l'agence postale

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Décide la mise à disposition d'une salle à titre gracieux au bénéfice du département de l'Yonne dans le cadre des permanences sociales
- Autorise le maire à signer la convention en annexe

2015.05.04 - ASSOCIATION KIZOMBA'SENS – Avenant à la convention de mise à disposition d'un local communal

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Autorise le maire à signer l'avenant contractuel portant modification de la convention de mise à disposition d'un local communal à l'association KIZOMBA.

2015.05.05 – RETROCESSION D'UN CAVEAU

Le conseil municipal 26 voix pour, 1 abstention (M. Chatoux)

- Autorise l'acquisition du caveau à M et Mme Chatoux par la commune au prix de 929.94 €
- Précise que cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au compte 658

2015.05.06 - BAIL A FERME

M. Camus demande si le prix demandé de 4 quintaux de blé correspond à ce type de bail. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative, d'ailleurs le prix est fixé annuellement par arrêté.

Le conseil municipal 26 voix pour, 1 abstention (M. Guilloton)

- Décide de conclure un bail à ferme avec l'EARL BAECKE
- Autorise le maire à signer le bail à ferme joint en annexe

2015.05.07 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/11/2015 – Création d'un emploi de brigadier

Faute de candidatures reçues, M. Vergnolles a demandé au centre de gestion de nous transmettre des candidats potentiels présents sur la bourse de l'emploi.

M. Lacour s'interroge sur le nombre de brigadier au sein de la police municipale. Monsieur le Maire lui répond qu'ils sont actuellement deux brigadiers et qu'un troisième agent devient indispensable pour un service de qualité et pour une meilleure présence sur la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Décide de créer :
 - Un emploi de brigadier de police municipale au 01/11/2015
 - de modifier le tableau des effectifs en conséquence au 01/11/15 tel qu'annexé

2015.05.08 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/10/2015 – Création d'un emploi au pôle culturel

M. Lacour conteste l'intitulé « création d'un emploi », alors que l'agent est déjà en poste. Monsieur le Maire l'informe que le contrat arrive à terme au 30 septembre et qu'il convient de créer un emploi que ce soit cet agent ou non qui soit recruté.

M. Givord ajoute que dans la fonction publique, il faut différencier les personnes et les postes.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint du patrimoine de 2ème classe pour faire face à un accroissement temporaire d'activité du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2016 ;
- Charge le maire du recrutement et de la rémunération du candidat retenu ;
- Dit que ce recrutement s'opérera dans la limite des crédits inscrits au budget.

2015.05.09 - CONTRAT UNIQUE D'INSERTION CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI – Recrutement d'un agent au service nettoyage

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Autorise le maire à signer une convention avec l'État afin de recruter un agent au service nettoyage par contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi pour 35 heures hebdomadaires à compter du 1er octobre 2015

2015.05.10 - EMPLOIS CONTRACTUELS – Création d'un emploi non permanent à temps partiel pour accroissement temporaire d'activité au service des sports

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Décide de recruter d'un agent contractuel dans le grade d'éducateur sportif, à compter du 1er octobre 2015, pour un contrat annualisé sur 11 mois, à raison de 15,37 heures hebdomadaires
- Charge le maire du recrutement et de la rémunération du candidat retenu ;
- Dit que ce recrutement s'opérera dans la limite des crédits inscrits au budget.

2015.05.11 – MAINTIEN OU NON DES FONCTIONS D'ADJOINT AU MAIRE

Monsieur le Maire ajoute qu'il n'apportera aucun commentaire. Il a rencontré à ce sujet les adjoints, les élus de sa liste ainsi que les représentants de l'opposition.

Mme Blondeau-Dougy souhaite prendre la parole pour faire une déclaration « C'est une décision qui n'a pas été prise de gaieté de cœur. Nous avons longuement réfléchi au problème. Malgré tout, ton erreur de communication et ta décision d'écrire ce mail contestable sur le fond et la forme a blessé celui qui était le seul à pouvoir te destituer de tes fonctions et grâce auquel tu as été élu comme nous. Ton absence lors de la réunion d'adjoints puis lors de la réunion de notre liste ne nous a pas permis de nous expliquer. Sache que nous sommes vraiment désolés de cette situation. »

M. Jacques prend alors la parole : « Le maire m'a retiré mes délégations d'adjoints par arrêté du 9 septembre, vous allez devoir procéder au vote à bulletin secret pour le maintien ou non de ma fonction d'adjoint. Je sais que certains voulaient, pour me marquer leur soutien, voter en ma faveur et je les en remercie. Sachez néanmoins que je refuse de rester l'adjoint de Bernard Chatoux en raison de graves désaccords sur le fond et sur la forme dans l'exercice de mes fonctions. Pour l'heure, je vous demande seulement de prendre acte, comme je l'ai fait de mon éviction brutale et de ne pas me maintenir artificiellement dans mes fonctions d'adjoint. Pour le reste, je ferai part de mes commentaires et de mes intentions en temps opportun, mais pour ce soir je ne souhaite pas m'exprimer davantage. »

M. Guilloton demande que le vote soit à bulletin secret. Le tiers étant requis, monsieur le Maire désigne M. Guilloton et Mme Liegey, accessuels.

Monsieur le Maire annonce les résultats de vote : 15 voix pour le retrait, 9 voix pour le maintien, 2 abstentions.

Le conseil municipal à 15 voix pour, 9 voix contre et 2 abstentions, M. Jacques ayant refusé de voter,

- Décide le retrait de la fonction d'adjoint de M. Jacques Christian, 3^{ème} adjoint au Maire.

2015.05.12 - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE ET FIXATION DE L'ORDRE DES ADJOINTS

M. Guilloton demande si le retrait de la fonction d'adjoint de M. Jacques aura une conséquence sur sa fonction d'élu au sein de la Communauté de Communes du Sénonais. Monsieur le Maire lui répond par la négative car M. Jacques a été élu au conseil communautaire.

Mme Liegey demande qui va reprendre les fonctions d'adjoint. Monsieur le maire lui indique qu'il va assurer l'intérim et prendre le temps de la réflexion.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Décide la suppression d'un poste d'adjoint au Maire laissant vacant suite à la décision de la présente assemblée de retirer à M. Jacques ses fonctions de 3^{ème} adjoint au Maire
- Fixe à sept le nombre d'adjoints au maire, et suivant le nouveau tableau, prennent rang dans l'ordre du tableau les adjoints en place suivants :
 - M. Jean-Claude VERGNOLLES, 1^{er} adjoint
 - Mme Anne CARILLER, 2^{ème} adjoint
 - Mme Françoise BLONDEAU DOUGY, 3^{ème} adjoint
 - M. Jean-Luc GIVORD, 4^{ème} adjoint
 - Mme Simone DURANTON, 5^{ème} adjoint
 - M. Jean-Marc CHAFFAROD, 6^{ème} adjoint
 - Mme Odile IMBERT, 7^{ème} adjoint

2015.05.13 - LOCATION DES SALLES COMMUNALES – Modification du règlement de location

Le conseil municipal à 23 voix pour, 4 voix contre (MM Camus, Vanhemelryck, Mmes Baudelot et Liegey)

- Adopte les modifications à apporter au règlement de location des salles communales, tel que retranscrit ci-dessus.

2015.05.14 - BUDGET DE L'EAU – Décision modificative n° 1

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Approuve la décision modificative budgétaire n° 1 sur le budget de l'eau de l'exercice 2015 comme détaillée ci-dessus
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'eau 2015.

2015.05.15 - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT – Retrait de la décision modificative n° 1

M. Camus demande si le retrait est lié à l'achat à l'euro symbolique. Monsieur le Maire lui répond par la négative en lui précisant qu'il n'y avait pas les crédits nécessaires pour abonder le compte de recette d'investissement pour l'écriture de cession.

M. Givord remercie l'action de la commune qui a su fédérer les autres communes pour repousser la date du transfert de la compétence de l'eau et l'assainissement.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Retire la délibération n°2015.04.17 du 30 juin 2015 relative à la décision modificative n°1 sur le budget de l'assainissement

2015.05.16 – BUDGET DU LOTISSEMENT DE LA PLAINE – Budget primitif de l'exercice 2015

Monsieur le Maire informe que des fouilles archéologiques sont actuellement réalisées et que le résultat sera transmis sous 2 mois.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Adopte le projet de budget primitif 2015 du lotissement de la Plaine qui lui est présenté en équilibre à 433 000 € en fonctionnement et à 426 500 € en investissement
- Autorise le recours à l'emprunt à hauteur de 320 000 €

2015.05.17 – BUDGET PRINCIPAL- Décision modificative n° 2

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Approuve la décision modificative budgétaire n° 2 sur le budget principal de l'exercice 2015 comme détaillée ci-dessus
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2015.

2015.05.18 – TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ MAINTIEN DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR UNIQUE

M. Camus demande s'il ne serait pas possible de la baisser. Monsieur le Maire lui rappelle la baisse des dotations de l'État et que par conséquent il est préférable de la maintenir sachant que le produit de la taxe s'élève à 80 000 € par an.

Le conseil municipal à 23 voix pour, 4 abstentions (MM Camus, Vanhemelryck, Mmes Baudelot et Liegey)

- Maintient le coefficient à 8.50 % au titre de l'année 2016 et pour les années suivantes
- Décide que le coefficient s'applique aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la commune de PARON.

2015.05.19 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « NOS GENS D'HIER »

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 250 € à l'association « Nos Gens d'Hier »
- Dit que les crédits seront prélevés sur la rubrique divers dans le tableau de répartition des subventions.
- Précise que les crédits sont prévus au budget 2015.

2015.05.20 – CLASSE TRANSPLANTEES Modification de la délibération du 17 octobre 2013

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Modifie la délibération 2013.05.21 du 17 octobre 2013
- Décide que les frais de séjour en classe transplantée supportés par les familles des enfants domiciliés à Paron et scolarisés en classe de CM1 ou CM2 dans un établissement scolaire hors Paron seront pris en charge à hauteur de 50 % et dans la limite de 200 € maximum ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, article 6713

2015.05.21 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR – Aire de jeux

M. Vergnolles indique qu'une commission de l'environnement sera réunie pour fixer les lieux d'implantation des futures aires de jeux.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Sollicite la subvention au titre de la DETR 2015

2015.05.22 – Classement d'une voie communale et mise à jour du tableau de classement de la voirie publique

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Décide
 - le classement dans la voirie communale de la route des puits

- la mise à jour du tableau de classement de la voirie publique communale
- Précise que ce classement entraîne une augmentation du linéaire de la voirie communale dont le total est porté à 41876m.

2015.05.23 – Convention relative à la lutte contre l'habitat indigne dans le parc non conventionné

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Autorise le maire à signer la nouvelle convention relative à la lutte contre l'habitat indigne telle qu'annexée

2015.05.24 – Approbation de l'agenda d'accessibilité programmée : AD'AP

M. Camus interroge Monsieur le Maire pour savoir à quel année correspond la première année dans le tableau joint. Il lui répond que c'est l'année 2016 et que l'agenda respecte un étalement constant des dépenses soit environ 70 000 € par an sur 6 ans.

M. Guilloton demande si l'accessibilité de la salle du conseil est prévue dans l'AD'AP. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative en l'invitant à se référer à l'annexe.

M. Guilloton ajoute que selon les dires de la secrétaire d'Etat il est conseillé de respecter l'agenda établi.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Approuve l'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée joint en annexe
- Charge le Maire de le transférer au service de la Préfecture

2015.05.25 – ENVIRONNEMENT – Rapport annuel 2014-2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2014-2015

QUESTIONS ET INTERVENTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. Camus prend la parole pour faire part de remarques de certains administrés : le temps passé au service périscolaire est facturé en heure pleine et la personne paie 2 heures pour un temps de présence de 45mn. Mais monsieur le Maire précise que les services vont réfléchir à améliorer le système pour que le paiement se fasse par tranche d'heure, sachant que c'est un tarif horaire et que toute heure commencée est due. Il interroge sur la matérialisation de la place pour personne à mobilité réduite à l'école Paul Bert. Monsieur le Maire lui répond qu'un rendez-vous est pris avec la directrice pour déterminer l'emplacement de la place. Il fait remarquer que les caniveaux face à la boulangerie avenue de la Liberté sont détériorés. Monsieur le Maire l'informe que des travaux d'entretien seront réalisés par les services techniques. Il demande ensuite si la commune a un état des données des radars pédagogiques et notamment celui de l'avenue de la Liberté. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative et lui précise qu'elles pourront être communiquées. M. Guilloton demande également une communication pour l'avenue Aristide Briand. M. Guilloton souhaite faire une déclaration : « ce week-end, j'ai rencontré un homme d'un certain âge qui me faisait état que lui aussi avait vécu être montré du doigt par la population, qu'il croisait en France en 1940. Je lui demande de quelle nationalité était-il, quel fut mon étonnement quand ce vieil homme me dit être alsacien et en exode jusqu'à Caen, car nous étions des migrants. Cet homme ajoute : je les plains beaucoup, ces hommes préféreraient rester dans leur pays où un dictateur les chasse. Alors Monsieur le Maire, sommes-nous si proche des thèses du front national pour ne pas accueillir une ou plusieurs familles demandeurs d'asile. Un sursaut républicain dans une commune républicaine dans une république fondatrice des droits de l'homme est indispensable. Pour mémoire, l'État prend en charge une grande partie des dépenses » Monsieur le Maire rappelle que Monsieur le Préfet a organisé l'accueil des migrants sur le territoire de l'Yonne. Un certain nombre de logements ont été réquisitionnés chez les bailleurs sociaux. Dans le cas où des

migrants seraient logés sur Paron par décision préfectorale, le rôle de la municipalité sera de les accueillir et d'inscrire les enfants à l'école.

M. Givord souhaite remercier le service de la police municipale dans le cadre de leur action de surveillance des habitations pendant la période estivale.

M. Guilloton souhaite remercier Monsieur le Maire pour son droit d'expression dans Paron Mag et d'avoir accédé à la demande M. Camus pour la mise à disposition d'un local.

M. Lacour demande si le désherbeur mécanique a été acquis par la commune, ceci est confirmé par Monsieur le Maire, car il ne voit pas d'amélioration sur l'entretien.

Mme Duranton expose les activités du service social : on peut constater une augmentation de la fréquentation au service social, et ceci même pendant l'été. Les situations sont de plus en plus complexes. Ils demandent beaucoup d'aides pour les démarches administratives et beaucoup ne parlent pas la langue française. Elle fait un point sur la canicule en indiquant qu'un courrier d'information sur les précautions à prendre a été déposé par les services de la mairie à l'ensemble des personnes âgées de plus de 80 ans. Des brumisateurs et de l'eau ont été distribués. Des visites chez les personnes âgées ont été réalisées par le service social accompagné des services techniques.

Elle a également assisté à un baptême de l'air organisé par l'association des cèdres. La commune a été partenaire de cette journée et a mis à disposition le car communal ainsi que du matériel. Elle souhaite également parler du centre de la petite enfance : cette structure a mis en place une action passerelle avec l'école maternelle P Curie ; les enfants de la halte garderie qui entrent en petite section découvrent l'école fin juin et sont accompagnés d'une auxiliaire puéricultrice la première semaine de la rentrée. Ce service a aussi établi un partenariat avec la bibliothèque par des prêts de livres à thème, cette structure souhaite bénéficier cette année d'un échange avec l'école de musique. La halte garderie a organisé une kermesse fin juin, et la fête de fin d'année aura lieu le 4 décembre prochain. Une labellisation handicap avec la CAF est envisagée et sera vecteur de communication, l'accueil d'enfant en situation d'handicap sera poursuivi. Monsieur le Maire souhaite remercier l'ensemble des services pour le travail accompli au quotidien dans les différents domaines.

M. Biscarra informe l'assemblée de la sortie du tome 3 du livre sur Paron et de la tenue d'une conférence sur ce thème le 30 octobre à la salle polyvalente à 18h.

La séance est levée à 20 heures 45.

Fait à Paron, le 22 septembre 2015

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

SIGNÉ

SIGNÉ

Bernard CHATOUX

Patrick BISCARRA